Ville de Dompierre sur Besbre

CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2017

Réunion du Conseil Municipal

Compte rendu sommaire

Le 15 décembre deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 08 décembre 2017 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Maire** – Valérie GOUBY - Léopold GODART - Annie-France POUGET - Guy FRAISE Dominique TALON - **Adjoints.**

Patrick AUBEL - Michel BRUNNER - Jacques BOURET – Bernard NAVETAT - Fabienne DURAND - Catherine MANGERET Laurent DESMYTTER (arrivé à la question N° 5) - Aline BONNEAU - Florence EPINARD - Daniel SAVOLDELLI - Isabelle MOULIN .

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Patrick DARCANGE à Guy FRAISE - Antonia FOURNIER à Michel BRUNNER Valérie PAUTHONNIER à Dominique TALON - Jean-Noël BACQUET à Catherine MANGERET - Laurent DESMYTTER à Aline BONNEAU (jusqu'à la question N° 4) - Mathieu CHABOT à Léopold GODART – Pierre GIRARD à Daniel SAVOLDELLI.

Secrétaire de séance : Dominique TALON.

Le procès-verbal de la réunion du 17 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants, à l'exception de :

- délibération **N° 10** – **FINANCES –** Budget 2017 – Souscription à un emprunt - 3 voix contre D.Savoldelli – I. Moulin – P. Girard
- délibération N° **15 – ENFANCE JEUNESSE–** Rythmes scolaires – Retour à la semaine de 4 jours - 1 abstention L.Desmytter
- délibération N° **16 - ASSEMBLEE–** Motion – Plaidoyer en faveur des collectivités locales et de la ruralité 3 abstentions D.Savoldelli – I. Moulin – P. Girard
- délibération N° **17 - ASSEMBLEE–** Motion – PPRI Loire 3 abstentions D.Savoldelli – I. Moulin – P. Girard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ajouter à l'ordre du jour 1 délibération :
- délibération **N° 18 - ENVIRONNEMENT–** Collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés – demande avis des communes sur l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Sud Allier pour 13 communes du secteur de l'ex communauté de communes du Donjon.

1 – ADMINISTRATION GENERALE – Personnel – Modification correspondant CNAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant, le changement de fonction de l'agent qui était désigné correspondant CNAS,

Madame Catherine BLOT est désignée déléguée titulaire CNAS au titre du corps des agents et Madame Amandine PEJOUX, déléguée suppléante CNAS.

2 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Bail locaux trésorerie : renouvellement

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations des 28 janvier 2005 et 27 avril 2007 par lesquelles le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de l'immeuble communal situé 32 rue de Sept Fons occupé par la Trésorerie de Dompierre sur Besbre et de fixer un loyer annuel s'élevant à 19 704 € dans le cadre d'un bail de location d'une durée de 9 ans, par versement trimestriel,

Vu la délibération du 24 avril 2015, par laquelle le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un bail de 3 ans avec la direction départementale des finances publiques, pour la partie professionnelle des locaux sis 32, rue de Sept fons,
Considérant que ledit bail arrive à échéance le 31 décembre 2017,

Le conseil municipal décide de renouveler le bail en prenant en compte l'indice des loyers des activités tertiaires du troisième trimestre 2017 non mis en ligne à ce jour et de fixer le montant du loyer dès publication de l'indice des loyers des activités tertiaires du troisième trimestre.

3 - ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Occupation domaine public Etat : Convention VNF

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L 2122-1 à L2122-3 et R2122-1 à R2122-7,
Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code des transports, notamment les articles L 4311-1 et suivants, L 4313-2 et suivants, R4313-13 et R4313-14,
Vu le règlement général de police de la navigation intérieure tel qu'il est défini à l'article R4241-1 du code des transports,
Vu les règlements particuliers de police applicables,
Vu le bail à loyer en date du 02 février 1998,
Vu la délibération N°7 en date du 22 avril 2011 approuvant les termes des conventions de mise à disposition des locaux de l'Etat (V.N.F.) aux associations,
Vu la délibération n°**2016.12.16/3** autorisant la signature d'une convention avec VNF pour la mise à disposition d'une partie du domaine fluvial,
Considérant que la convention arrive à son terme le 31/12/2017,

Il est décidé de renouveler la convention pour une durée de 36 mois du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020. Une redevance de base annuelle d'un montant de 6 015.06 euros sera versée au comptable secondaire de VNF.

4 - ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Mise à disposition local sis Rue du Port – Miss pressing

Vu la délibération en date du 16 décembre 2005,
Vu la vacance d'un local communal sis Rue du Port,
Vu la demande de Monsieur Quirinali afin de louer un local sis Rue du Port

Le conseil décide de louer le local sis Rue du Port à la SAS Miss Pressing contre un loyer d'un montant de cinq cent dix neuf euros et soixante dix sept centimes (519.77€) H.T. soit six cent vingt trois euros et soixante douze centimes (623.72€) T.T.C. à compter du 1er janvier 2018.

5 – FINANCES – Budget 2017 – Subvention coopérative scolaire école de Louage Pinot

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2017,

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la mairie finance les cadeaux de Noël des élèves des écoles maternelles. Les autres années la commune paie directement la facture. Cette année l'école Louage Pinot a choisi d'offrir deux albums par enfants. Le fournisseur n'accepte pas le paiement par mandat administratif, de ce fait la coopérative scolaire a pris directement en charge la facture pour un montant de 50€.
Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette somme auprès de la coopérative scolaire de l'école maternelle Louage Pinot.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de cinquante euros (50€) sera versée à la coopérative scolaire de l'école maternelle Louage Pinot.

6 – FINANCES – Budget 2017 – Subvention Chambre des métiers

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2017,

Monsieur le Maire rappelle que deux jeunes apprentis dompierrois ont obtenu la meilleure note du département lors de l'examen de leur métier.
Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 40€ ont été prévus en subvention à verser par le biais de la chambre des métiers et de l'artisanat.
Considérant que deux personnes ont été primées cette année.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de quarante euros (40€) sera versée à la chambre des métiers et de l'artisanat en supplément de la subvention de 40€ déjà prévue au budget.

7 – FINANCES – Budget 2017 – Subvention piégeurs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2017,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par la fédération départementale des gardes particuliers de l'Allier dont le siège social est à Dompierre sur Besbre.
Cette fédération compte à ce jour 64 adhérents.

Vu l'avis favorable du bureau municipal pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 75€,

Une subvention exceptionnelle d'un montant de soixante-quinze euros (75€) sera versée à la Fédération des gardes particuliers de l'Allier.

8 – FI**NANCES –** Budget 2017 – Subvention Retraite sportive

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2017,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle présentée par la retraite sportive du Val de Besbre. Cette demande est formulée dans le cadre des 10 ans de l'association. L'association compte 114 inscrits dont 40 Dompierrois.

Vu l'avis favorable du bureau municipal pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 50€

Une subvention exceptionnelle d'un montant de cinquante euros (50€) sera versée à l'association retraite sportive du val de Besbre.

9 – FI**NANCES –** Budget 2017 – Travaux en régie

Vu les dispositions du CGCT,
Vu le budget primitif 2017,
Considérant que certains travaux relatifs aux bâtiments et à la voirie ont été réalisés en régie et qu'il convient de procéder aux opérations budgétaires,

Il est rappelé que :
Les travaux en régie sont des travaux d'investissement réalisés directement par les agents de la collectivité. Ils donnent lieu dans un premier temps à des dépenses imputées en section de fonctionnement (matériaux mis en œuvre et charges relatives aux personnels affectés aux travaux d'investissement).

En fin d'exercice, ces dépenses inscrites initialement en section de fonctionnement (comptes de classe 6) sont transférées en section d'investissement aux chapitres correspondants pour immobiliser les biens ainsi réalisés.
Des crédits à hauteur de 93 530 € ont été inscrits au budget primitif 2017,

Le montant des travaux réalisés en régie 2017 est arrêté à la somme de 52 923.86 € selon le descriptif suivant :

TRAVAUX EN REGIE - ANNEE 2017

OPERATION	MONTANT TTC	M.O	TOTAL
Création de mobiliers	936,74 €	3 286,57 €	4 223,31 €
Cuve fuel	196,73 €	526,18 €	722,91 €
Ecole de musique - isolation	417,50 €	526,18 €	943,68 €
Ecole G. Sand - remplacement cylindres	2 281,19 €	242,85 €	2 524,04 €
Ecoles - remplacement stores	6 682,80 €	291,42 €	6 974,22 €
Gendarmerie - aménagement massifs	326,11 €	1 198,06 €	1 524,17 €
Gymnase - travaux intérieur	5 663,01 €	3 157,05 €	8 820,06 €
La petite madeleine - Travaux EP	5 356,06 €	1 521,86 €	6 877,92 €
Parcelle busage	1 380,07 €	1 036,16 €	2 416,23 €
Peinture routière	592,26 €	4 055,60 €	4 647,86 €
Pose de bordures trottoirs	283,97 €	963,31 €	1 247,28 €
Route de Diou - Travaux EP	193,32 €	404,75 €	598,07 €
Stade foot - vestiaires - abris touches	4 572,67 €	1 497,58 €	6 070,25 €
Travaux de voirie - Rue des Cinq noyers	130,27 €	339,99 €	470,26 €
Travaux de voirie - Rue du CES	1 611,54 €	615,22 €	2 226,76 €
Travaux EP	670,18 €	404,75 €	1 074,93 €
Travaux eaux usées	574,32 €	987,59 €	1 561,91 €
TOTAL	**31 868,74 €**	**21 055,12 €**	**52 923,86 €**

10 – F**INANCES –** Budget 2017 – Souscription à un emprunt

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le budget 2017,

Afin d'assurer le financement des travaux de mises aux normes des vestiaires du stade de foot André Amiot et de réhabilitation du gymnase, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 111 356 €.
Après avoir pris connaissances des différentes offres, Monsieur le Maire propose de retenir celle de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat de prêt : 10 ans
Périodicité : trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.90%
Commission d'engagement : 200€

La réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale est retenue selon les caractéristiques notées ci-dessus pour un montant de 111 356 € dont le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles constantes en capital et intérêts d'un montant de 2 914,18 €.

11 – F**INANCES –** Budget 2017 – Décision modificative n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération en date du 13 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017,
Vu le budget primitif 2017,

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet de la présente décision modificative n°4.

Budget principal Commune

Suite aux travaux d'isolation de la salle Laurent Grillet et à la subvention pour l'école Tivoli dans le cadre de leur séjour à la neige, il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet de la présente décision modificative n°4.

Section INVESTISSEMENT			
Compte	Opération	Libellé	Montant
Dépenses			
2158	712	Travaux salle Laurent Grillet	+ 2 910 €
2158	678	Travaux gymnase	- 2910 €

Section FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 3500 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 3500 €

12 – **FINANCES –** Budget 2017 – Autorisation de signature d'une convention entre les communes de la circonscription éducation nationale de moulins 2 pour l'organisation du fonctionnement du rased et de l'achat de matériel

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque circonscription de l'Education Nationale dispose de plusieurs RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour accompagner les élèves repérés en difficulté. Ces structures sont composées de trois types de personnel :

- Psychologue scolaire
- Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative
- Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique.

Depuis la rentrée de septembre 2017, la commune fait partie d'un RASED comptant 18 collectivités.

Conformément au code de l'éducation, comme toutes les dépenses de fonctionnement d'une école, les frais de fonctionnement du RASED sont répartis entre l'Etat qui prend à sa charge la rémunération des personnels et les collectivités qui assurent les dépenses de fonctionnement.

Les termes de la convention présentés sont acceptés, à savoir :

- Que la commune du Donjon accepte d'être l'instance de gestion administrative et comptable des participations financières des collectivités et des dépenses.
- Que la commune aura pour l'année 2018 à rembourser à la commune du DONJON, les dépenses suivantes :
    - En investissement : la somme de 573.96€ (Achat de mallettes tests psychométriques)
    - En fonctionnement : le somme de 73.18€ (Achat de matériel pédagogique et diverses fournitures)

Pour les années suivantes, seules des charges de fonctionnement seront à prévoir.

13 – **ENVIRONNEMENT–** Urbanisme – PLU – Modification simplifiée n°1

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° **2017.10.20/7** en date du 20 octobre prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU et établissant les modalités de mise à disposition du dossier

Considérant que la période de mise à disposition du public s'est achevée le 4 décembre dernier,

Considérant que le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations selon les modalités suivantes :
- Mise à disposition d'un dossier en mairie ainsi qu'un registre d'observations,
- Affichage d'un avis sur les lieux d'affichage habituels,
- Publication de l'information de mise à disposition dans le journal La Montagne,
- Mise à disposition du dossier sur le site internet de la ville,

Considérant qu'aucune observation du public n'a été consignée sur le registre mis à disposition du public,

Considérant que deux personnes publiques associées ont transmis leur avis sur cette modification :

- CCI Allier : avis favorable

-Chambre d'agriculture de l'Allier : pas d'objection au projet

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

14 – **ENVIRONNEMENT**– Energie / Voirie – Réseaux : travaux dissimulation réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'adhésion de la commune de Dompierre au SDE 03
Vu les crédits à inscrire au BP 2020,

Considérant que le SDE03 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place de l'éclairage public, l'installation des nouveaux équipements, gère l'entretien et la maintenance du parc, avec les entreprises locales spécialisées.
Considérant que les communes peuvent librement choisir les matériels, tout en bénéficiant de l'expertise technique du Syndicat,
Considérant l'engagement de la collectivité dans les actions de développement durable,

Monsieur le Maire expose le projet de dissimulation des réseaux et de modification de l'éclairage public consécutifs aux travaux de sécurisation du poste de PICUZE par le SDE03.

Les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication sont estimés à 17 000 € TTC. Compte tenu d'une prise en charge de 50 % par le SDE03 soit 8 500 €, la contribution communale s'élève à 8 500 €.
Les travaux de dissimulation des réseaux basse tension rue des Percières sont estimés à 50 000 € TTC. Compte tenu d'une prise en charge de 70 % par le SDE03 soit 35 000 €, la contribution communale s'élève à 15 000 €.

Les travaux d'installation d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux sont estimés à 3 050 €. Compte tenu d'une prise en charge de 50 % soit 1 525 €, la contribution communale s'élève à 1 525 €.
Les travaux d'installation d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux rue des Percières sont estimés à 6 000 €. Compte tenu d'une prise en charge de 35 % soit 2 100 €, la contribution communale s'élève à 3 900 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir la réalisation du projet ci-dessus présenté sur l'exercice budgétaire 2020 – section de fonctionnement, avec un étalement de la contribution sur 5 ans.

Le montant total des travaux s'élève à 28 925€ soit 5 785€ / an.

Le projet présenté est approuvé par les membres du conseil.

15 – **ENFANCE JEUNESSE**– Rythmes scolaires – Retour à la semaine de 4 jours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage des rythmes scolaires en date du 28 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours
Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 28 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours
Vu l'avis favorable du Conseil d'école des écoles Louage Pinot, Sept Fons, Tivoli, Georges Sand en date du 11 décembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées est adopté.

16 – ASSEMBLEE – Motion – Plaidoyer en faveur des collectivités locales et de la ruralité

Les membres du conseil valident les termes de la motion **en DEMANDANT** au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Et **AFFIRME** sa confiance aux élus locaux et aux acteurs de terrain qui connaissent parfaitement les atouts et les faiblesses de leurs territoires et sauront prendre les décisions nécessaires au maintien du service public.

17 - ASSEMBLEE– Motion – PPRI Loire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la discussion intervenue entre les maires du canton de Dompierre sur Besbre sur le projet de révision générale du Plan de Prévention du Risque Inondation du fleuve Loire.

Bien que ce PPRI ne concernent que 12 communes sur les 32 du canton et que les conséquences n'impactent défavorablement que quelques communes parmi ces 12, il a été proposé que tous les conseils municipaux délibèrent par solidarité envers les communes touchées pour assouplir le règlement en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les services de l'Etat ont, compte tenu des évolutions de la réglementation en matière de PPRI, fait réaliser par le bureau d'études ISL ingénierie, de nouvelles cartes d'aléa inondation dans le cadre de la révision du PPRI Loire.

Ces nouvelles cartes d'aléas ont été présentées aux 12 communes concernées par cette révision les 22 septembre 2015 et 10 février 2016 et fait l'objet d'une réunion de concertation et d'échanges à l'automne 2017.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que ces nouvelles cartes d'aléa inondation impactent fortement certaines communes car des secteurs sont passés d'aléa faible en aléa moyen et d'autres sans aléa sont désormais couverts par un aléa faible.

Le conseil municipal demande l'assouplissement, pour les communes concernées, du règlement en cours d'élaboration dans le cadre de la révision du PPRI afin de leur permettre de conserver leur attractivité.

18 - ENVIRONNEMENT– Collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés – demande avis des communes du secteur du Donjon sur l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Sud Allier

Un accord est donné pour l'adhésion de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au Sictom Sud Allier pour les 13 communes de l'ex territoire de la Communauté de Communes du Donjon.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 19 décembre 2017.

MAIRIE DE DOMPIERRE SUR BESBRE 03290

Le Maire,

Pascal VERNISSE